

ON S'ABONNE
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
12	Dim.	s. Jean-Galbert		☉ P. L. le 1, à 11 h. 39' du soir.
13	Lundi.	s. Anaclel.	Albas, Mœrminiac, Labastide-Murat, Labercantière.	☽ D. Q. le 8, à 2 h. 1' du soir.
14	Mardi.	s. Bonaventure	Montcabrier.	☉ N. L. le 16, à 7 h. 46' du mat.
15	Mercredi.	s. Henri.	Lascabanes, Figeac.	☽ P. Q. le 24 à 10 h. 41' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
 FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR. RS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Périgueux, Li- moges).....	7 h. du m.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Valence et le midi.....	6 h. 15 m. du s.
10 heures du soir...	(Montauban, Caussade, Toulouse, Limogne (Lalbenque, Cajarc), Cazals, Gourdon.....)	7 h. du m.
	(Fumel, Castelnau-Mr, St-Géry..)	6 h. 15 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 8 Juillet 1863.

BULLETIN

Des lettres de Varsovie, écrites par les offi-
 ciers russes ne parlent que de visites domiciliai-
 res, arrestations, décrets du gouvernement na-
 tional, etc... Il n'est pas question de rappeler le
 grand-duc Constantin, ni le marquis Wielopolski.
 L'archevêque Felinski est à Gotschina, pa-
 lais où Paul 1^{er} a été étranglé par le comte
 Palhen et ses complices.

La Gazette de Silésie annonce que le caissier
 chargé de l'administration de la caisse générale
 des postes à Varsovie, s'est enfui, le 2 juillet, en
 emportant 45,000 roubles. Dans une lettre
 qu'il a laissée, il déclare avoir livré son encaisse
 sur l'ordre du gouvernement national. — L'au-
 torité russe n'a pu retrouver ses traces.

La Gazette Officielle de Dresde, dit le Temps,
 nous apporte un fait qui caractérise suffisam-
 ment le régime que le général Mourawieff fait
 peser sur la Lithuanie. — Le gouverneur de
 Grodno, le général de gendarmerie Hildebrand,
 et le gouverneur civil de Wilna, connus tous
 trois pour leur sévérité, ont envoyé leur démis-
 sion, en déclarant « qu'ils avaient servi le czar,
 » mais qu'ils ne voulaient pas servir le bourreau. »
 Cela dit tout.

Les officiers polonais continuent à quitter le
 service de la Turquie pour se rendre sur le théâ-
 tre de l'insurrection. Le duc de Choiseul de
 Kiew était arrivé à Constantinople avec une dé-
 putation de notables de l'Ukraine.

On écrit de Berlin, le 2 juillet, que les
 organes du parti féodal et principalement la
 Gazette de la Croix, continuent à miner peu à
 peu le respect dû à la loi fondamentale, à la consti-
 tution de 1850. Il est tout naturel que la Gazet-

te n'ose pas dire franchement que le serment que
 le souverain a prêté à la constitution ne le lie pas;
 elle s'y prend plus adroitement, en insinuant
 que le roi Frédéric-Guillaume IV n'aurait pas
 accepté la constitution, s'il n'eût eu l'espoir de
 pouvoir la modifier. Mais il ne faut pas oublier
 que Frédéric-Guillaume IV a proposé lui-même
 la constitution actuellement en vigueur et c'est
 l'accuser de parjure que de faire croire qu'il n'a
 prêté le serment qu'avec la réserve mentale en
 question. La Gazette demande la révision de la
 constitution; elle oublie d'ajouter que cette révi-
 sion a été commencée par l'ordonnance du 1^{er}
 juin sur la presse.

Une décision de l'Assemblée nationale d'Athènes
 a déclaré majeur le roi Georges. Cet acte
 rendra le calme et la dignité à cette assemblée,
 troublée trop souvent par les attaques du parti
 Bulgarien contre le ministère qui va être probable-
 ment remplacé par le parti Tricupi.

Le journal la Discussion dit qu'une révolu-
 tion militaire a éclaté en Grèce. Une partie de
 l'armée et la garde nationale sont restées fidèles
 au gouvernement. La lutte s'est engagée sur
 plusieurs points. Les bons offices interposés par
 les ministres de France et d'Angleterre sont res-
 tés nuls. Les insurgés ont attaqué la Banque. Ils
 ont été repoussés avec une perte de 50 tués ou
 blessés. Des marins anglais, français et russes
 occupent la Banque. Une partie de la flotte anglai-
 se de Malte a été appelée à Athènes.

Des renseignements particuliers sont arrivés
 au Pays sur l'affaire de Madagascar. — Les
 ministres ont eu le même sort que le roi Rada-
 ma II : ils ont été étranglés par des membres du
 parti Howas.

« Il paraît certain, ajoute le Pays, que les
 concessions récemment faites à Radama, et le
 soin qu'il prenait d'ouvrir cette grande île au

commerce du monde, et d'y attirer surtout des
 Européens, ont déterminé la révolution de palais
 qui s'est accomplie le 12 mai.

» Par suite de la suspension des traités, la
 situation devient difficile pour la compagnie ré-
 cemment formée en France et même pour la
 commission scientifique partie de Suez sur l'Her-
 mione, et conduite à Madagascar par M. le ca-
 pitaine de vaisseau Dupré.

» Heureusement le commandant Dupré, qui a
 été le négociateur du traité, est un homme éner-
 gique et qui saura faire respecter partout les
 droits de la France. »

D'après les dernières nouvelles de Madagascar,
 dit la Correspondance Havas, la reine Radabo,
 femme de Radama II, a failli être assassinée en
 même temps que son royal époux, et n'a dû son
 salut qu'à des circonstances qui ne l'impliquent
 en aucune façon dans le mouvement. On pense
 donc que la nouvelle souveraine de l'île n'obéira
 pas à la politique des Howas, et reviendra aux
 idées civilisatrices de son mari.

Les chefs du mouvement ont justifié l'assassi-
 nat du roi en s'appuyant sur les superstitions
 populaires. Comme les maladies sévissaient plus
 qu'à l'ordinaire, ils en ont accusé les européens
 et leurs amis.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Moniteur)

Paris, 8 juillet.

L'Empereur est arrivé hier, à cinq heures du soir,
 à Vichy, où Sa Majesté a été l'objet du plus vif en-
 thousiasme.

L'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés
 hier, à sept heures, au palais de Saint-Cloud.

(Agence Havas).

Breslau, 4 juillet, 4 h. du soir.

De nombreux détachements de cavalerie polonaise

et cette simplicité, si rare à cette époque, excita la
 surprise générale. Des yeux pleins d'un éclat et d'un
 feu surprenants animaient seuls cette physionomie que
 sa blancheur de marbre eût fait paraître glacée.

Fatiguée du voyage, la princesse était restée chez
 elle jusqu'au moment de sa présentation à la cour,
 où une lettre autographe de recommandation du roi
 Stanislas à Gustave-Adolphe lui avait donné accès.

Armfelt causait avec mademoiselle Rudenskold
 dans l'embrasure d'une fenêtre, et, captivé par cet
 entretien, il n'avait pas entendu le dialogue du roi et
 de Vincent, ni vu entrer la princesse. Ce ne fut que
 par la présentation qu'il apprit son nom et qu'il sut
 qu'elle était polonaise.

A l'aspect de cette femme, la plaisanterie et le sou-
 rire expirèrent soudain sur ses lèvres.

En vain mademoiselle Rudenskold lui parlait-elle,
 il ne l'entendait plus. Son regard restait fixé sur la
 princesse.

« Raszanowsky ! répéta-t-il ; ce nom m'est in-
 connu. »

Et pourtant il croyait avoir déjà vu ces yeux noirs
 étincelants d'un feu sombre. Ils réveillaient en lui
 un souvenir cher à son cœur, qui remontait à vingt
 ans, c'est-à-dire au temps de sa jeunesse.

Cependant plus il la regardait, plus il se convain-
 quait de son erreur.

« Pourquoi considérez-vous si attentivement la
 princesse Raszanowsky ! lui demanda mademoiselle
 Rudenskold ; la connaissez-vous ? »

— Non.

— Elle a un extérieur si étrange que tout est de-
 venu muet depuis son entrée. Sa présence vous a
 rendu sérieux vous-même.

— Je ne puis le nier. Quand on est heureux et
 gai, on dit qu'un ange plane dans la pièce ; en ce
 moment, je dirais presque que c'est la mort.

— Ou plutôt la vengeance. Les yeux de la prin-

cesse ne sont ni doux comme le myosotis de la tombe,
 ni brûlants comme la rose de l'amour. Je vois dans
 chaque regard un fer étincelant.

— Approchons-nous d'elle. »

Le roi et la duchesse engagèrent un entretien avec
 la princesse Raszanowsky. La cour formait autour
 d'eux un vaste cercle. « Que pensez-vous de la Polo-
 gne ? demanda Gustave. »

— La Pologne, répondit la princesse, ressemble à
 une femme que... »

En ce moment, mademoiselle Rudenskold vint
 prendre place tout près d'elle, et Armfelt en face, à
 quelque distance, afin de pouvoir la suivre de son
 regard scrutateur.

« La Pologne, répéta-t-elle en voyant Armfelt s'ap-
 procher, ressemble à une femme que l'on a trahie.
 Depuis des siècles, son indépendance a été l'objet de
 son premier, de son suprême amour ; elle a chéri la
 liberté comme sa plus belle vertu ; mais elle a été
 trahie par ceux à qui elle en avait confié la protection.
 Elle a cru aveuglément à l'honneur de ses guides,
 elle a appris trop tard qu'ils n'en avaient pas. Aussi,
 pareille à une femme trahie, la Pologne est-elle
 aujourd'hui minée intérieurement ; déchirée entre
 l'amour et la haine, au sein de continuelles souffran-
 ces, elle hésite entre la vengeance et la réconciliation
 avec ses ennemis. »

« La Pologne sait qu'elle succombera, qu'elle que
 soit sa décision. La vengeance la précipitera dans une
 sanglante anarchie, et la réconciliation, dans l'escla-
 vage. Et si elle ne prend aucune résolution, elle sera
 dévorée par son propre feu volcanique. »

— Vous avez bien fait, princesse, de quitter un
 pays qui ne jouit pas de la paix ; restez ici auprès de
 nous, dit la duchesse.

— Plus un pays est malheureux, plus ses enfants
 doivent tenir à y rester. Il en est des empires comme
 des particuliers : c'est dans le malheur que l'on

parcourent les environs d'Olkusz, palatinat de Cra-
 covie, sous le commandement du comte Mycielski.
 Un chef d'insurgés, Omilinski, a détruit, le 30,
 une compagnie russe, près d'Olkusz.

Cracovie, 4 juillet, 5 h. du soir.
 Par ordre du gouvernement national, chaque pala-
 tinat doit organiser six détachements d'infanterie et
 un de gendarmerie.

Le général belge Kruszenwski, détenu depuis la
 défaite de Langiewicz dans la forteresse de Cracovie,
 vient d'être mis en liberté.

Turin, 4 juillet.
 L'Italie assure que les trois chefs de brigands, ré-
 cemment arrêtés à Rome par la gendarmerie françai-
 se, seront envoyés en France.

Königsberg, 4 juillet, 6 h. du soir.
 Le Courrier de Vilna du 30 juin annonce, dans
 sa partie officielle, que le prêtre Adam Falkowski a
 été fusillé ce jour-là même, à 40 heures du matin,
 sur la place publique de Lida, par ordre du gouver-
 neur général Mourawieff.

Le Pays dit que les concessions faites à M. Lam-
 bert, à Madagascar, ont été annulées.

Le journal la France assure que les légations de
 France, d'Angleterre et de Russie à Athènes, ont
 adressé une Note identique à l'Assemblée nationale,
 lui déclarant qu'elles quitteraient Athènes, si elle ne
 faisait pas rentrer le pays dans l'ordre.

Constantinople, 5 juillet.
 L'insurrection augmente dans le Daghestan et le
 Caucase.

Les Circassiens se sont emparés du village fortifié
 de Zacatal ; cette affaire coûte aux Russes 920 hom-
 mes, dont 2 généraux.

Paris, mardi, 7 juillet.
 Le Moniteur publie un rapport du consul français
 à Madagascar, expliquant que les événements qui
 ont amené l'assassinat du roi sont dus à la rivalité
 d'influence des grands avec les Menamasses qui
 avaient pris le pouvoir à l'avènement du roi.

Le premier ministre avait informé de l'événement
 le consul français qui avait envoyé l'ordre de proté-
 ger les blancs.

Londres, 6 juillet.
 M. Warner demande s'il est réel que l'Angleterre
 soit tellement engagée dans la question polonaise,
 que, dans le cas où la guerre s'en suivrait, elle ne
 pourrait pas rester neutre.

Lord Palmerston répond que le Gouvernement a
 suivi toujours la même politique ; l'Angleterre n'a pas
 conclu d'engagement concernant des événements
 dont le développement est impossible à prévoir.

Lord Palmerston ajoute : Nous ne sommes aucu-
 nement liés ; nous sommes parfaitement libres d'agir,
 selon les événements qui pourront surgir, conformé-
 ment à ce que nous jugerons être dans l'intérêt et
 l'honneur du pays.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 juillet 1863.

VINCENT

Roman historique.

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

23

CHAPITRE IX.

LA CATASTROPHE.

(Suite.)

— Mais n'existe-t-il pas encore de nos jours une
 princesse Raszanowsky ?

— En effet, Sire, il existe encore une princesse de
 ce nom.

— Peut-être la connaissez-vous ?

— Un peu.

— Elle possède, paraît-il, une immense fortune.

— Il est vrai.

— On la dit belle.

— Elle l'a été.

— Elle n'est donc plus jeune ?

— Non, Sire.

— Vous ne connaissez pas de traits de sa vie qui
 puissent nous donner d'elle une idée exacte ?

La reproduction est interdite.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Les journaux ont rendu compte d'un incident qui s'est produit à la chambre des communes dans la séance de mardi dernier, à l'occasion d'une proposition de M. Rœbutk. Quelques explications suffiront pour dissiper les malentendus auxquels cet incident a donné lieu.

MM. Rœbutk et Lindsay sont venus à Fontainebleau afin d'engager l'Empereur à faire une démarche officielle à Londres pour la reconnaissance des états du Sud; car, dans leur opinion, cette reconnaissance mettrait un terme à la lutte qui ensanglante les Etats-Unis.

L'Empereur leur exprima son désir de voir la paix rétablie dans ces contrées, mais il leur fit observer que la proposition de médiation adressée à Londres au mois d'octobre dernier, n'avait pas été agréée par l'Angleterre, il ne croyait pas devoir en faire une nouvelle avant d'être sûr de son acceptation; que néanmoins l'ambassadeur de France à Londres recevrait des instructions pour sonder sur ce point les intentions de lord Palmerston et pour lui donner à entendre que si le cabinet anglais croyait que la reconnaissance du Sud dût mettre fin à la guerre, l'Empereur serait disposé à le suivre dans cette voie.

Tout homme impartial verra par ce simple exposé que l'Empereur n'a pas cherché, comme le prétendent certaines feuilles, à influencer le gouvernement britannique par l'entremise de deux de ses membres, et que tout s'est borné à de franches explications échangées dans une entrevue à laquelle Sa Majesté n'avait aucune raison de se refuser.

Ce n'est pas seulement sur le théâtre de la guerre, ensanglanté par tant de rencontres, de combats acharnés, se succédant sans interruption, aussi bien dans les anciennes provinces polonaises, que dans le duché de Varsovie proprement dit, que l'insurrection affirme devant l'Europe son énergie vitale, on en trouve une preuve non moins étonnante dans cette mystérieuse organisation politique qui, sous le nom de « gouvernement national » imprime aux efforts de la Pologne, en quelque sorte galvanisée par son activité, une puissance d'autant plus redoutable que la main qui dirige et qui frappe est invisible. Ce pouvoir occulte vient de se révéler par un nouveau décret, en date de Varsovie 23 juin, et qui règle les rapports entre elles des autorités civiles et militaires. Tout est prévu, réglé, déterminé, prescrit dans ce décret, en vue d'assurer d'une manière stable les différentes branches des services de l'armée nationale, en ménageant, autant que possible les ressources du pays et en régularisant les réquisitions et les sacrifices que les chefs de détachement sont dans la nécessité de demander aux habitants. Ce décret ne sera pas un des documents les moins curieux émanant du gouvernement national et destinés à être recueillis par l'histoire, pour apprendre aux peuples par quels prodiges de tout genre un pays opprimé et rayé de la carte de l'Europe par l'abus des traités, peut parvenir à reconquérir son indépendance et sa place au soleil.

Havas.

Au départ du courrier, le bruit courait à Athènes qu'une sorte de *pronunciamento* de nature républicaine venait d'avoir lieu à Nauplie.

Les renseignements précis manquent enco-

connait ses véritables amis. Je n'aurais donc pas quitté ma patrie si...

Elle s'interrompit et baissa ses beaux yeux.

« Si je n'étais moi-même une Polonoise, » reprit-elle après un instant de silence, en levant la tête et en jetant autour d'elle un regard enflammé qu'elle arrêta sur Armfelt.

Son langage était empreint d'une si profonde douleur que tous ceux qui l'entendirent en furent touchés.

Armfelt ne s'expliquait pas la puissante impression qu'il éprouvait sous ce regard sombre.

« Il n'y a pour le moment qu'un petit nombre de vos compatriotes en Suède, reprit le roi; je n'en sais qu'un seul. Connaissez-vous Vincent Pauletti ? »

— Un peu.

— S'il peut vous être agréable de le rencontrer, il est ici.

— Je l'ai déjà remarqué, Sire.

Et elle fit signe à Vincent de s'approcher.

« Si je ne me trompe, je vous ai chargé d'une mission lors de notre dernière rencontre. Vous en êtes-vous acquitté ? »

— Oui.

— Et vous avez réussi ?

— Parfaitement.

Les assistants échangeaient des regards surpris.

« Vous vous êtes donc déjà rencontrés ? demanda la duchesse.

— Oui, Altesse, s'empressa de répondre Vincent.

— Je croyais que la princesse ignorait votre présence en Suède, et vous la sienne.

— J'ai appris par voie diplomatique que madame était à Stockholm.

— Et cette commission qu'elle vous a confiée ?

— Je l'ai reçue en Pologne il y a vingt ans.

— Et depuis vous ne vous étiez pas revus ?

re. On savait seulement que le nouveau préfet envoyé dans cette ville n'avait pu y faire reconnaître son autorité et qu'il avait dû se retirer à Argos.

Il est inutile d'ajouter que les événements de Nauplie, s'ils se confirment, ne sont point l'œuvre de la population hellénique, dont les tendances monarchiques sont connues, mais celle de quelques hommes de désordre qui, dans un intérêt personnel, voudraient aujourd'hui troubler la pacification de la Grèce.

On lit dans le *Times* :

On écrit de Puebla, le 19 mai : Si l'on bat le fer pendant qu'il est chaud, comme dit le proverbe, et si les Français vont vite et droit à Mexico, cette ville n'est pas capable de faire résistance. Juárez n'a pas plus de 10 à 12,000 hommes en tout. Mexico ne peut pas être défendu par une si faible armée. Sur ce nombre, 5 à 6,000 hommes sont les partisans de Comonfort qui n'est pas homme à se risquer dans une lutte désespérée contre les Français. Il traitera sans doute pour son propre compte. Doblado en fera autant. Il n'y a pas de patriotisme au Mexique. Marquez, qui a reçu l'ordre de marcher en avant, est parti pour San-Martin. Un corps de troupes françaises prendra la même direction. Il ne faut pas un mois aux Français pour être à Mexico.

Voici quelques détails biographiques sur deux des personnages dont le *Moniteur* a annoncé l'élévation à des dignités supérieures :

M. le général de division Forey est élevé à la dignité de maréchal de France. Le commandant en chef du corps expéditionnaire du Mexique est âgé de cinquante-neuf ans. Il est né à Paris en 1804, et il est sorti en 1824 de l'École militaire de Saint-Cyr. Capitaine en 1835, chef d'un bataillon de chasseurs en 1840, M. Forey ne quitta l'Algérie qu'en 1844, époque à laquelle il entra en France avec le grade de colonel. Général en 1848, commandeur de la Légion-d'Honneur depuis le 2 décembre, général de division le 22 décembre 1852, M. Forey fit partie de l'armée d'Orient, et fut ensuite placé en 1857 à la tête de la première division de l'armée de Paris.

Le général Forey reçut le commandement de la 1^{re} division du 1^{er} corps de l'armée d'Italie. On se souvient qu'à la tête de sa division, il eut l'honneur d'ouvrir glorieusement la campagne, le 21 mai 1859, par le brillant fait d'armes de Montebello, qui lui valut la grand-croix de la Légion-d'Honneur.

La nomination du maréchal Forey porte à onze le nombre des maréchaux de France. Le plus ancien est M. le maréchal Vaillant, dont la promotion remonte au 11 décembre 1851.

Le général Bazaine est âgé de cinquante-deux ans. Il s'engagea en 1831, passa en Afrique en 1832, et quatre ans après il était sous-lieutenant et chevalier de la Légion-d'Honneur. Détaché à la légion étrangère en 1837, il suivit ce corps en Espagne. Nommé capitaine en 1839, il prit part aux expéditions de Miliana, de la Kabylie et du Maroc. En 1850, il était colonel du 1^{er} régiment de la légion étrangère. Elevé au grade de général de brigade au début de la guerre d'Orient, il fut nommé général de division le 22 septembre 1855, et grand-officier de la Légion-d'Honneur le 20 juin 1859, en récompense de ses brillants succès à l'armée d'Italie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

— Quelques minutes seulement.
— Et vous n'aviez pas oublié la commission ?
— Ja n'oublie jamais une commission importante, et telle est celle dont m'avait chargé la princesse, que je me la rappellerai jusqu'au tombeau.

— Toutes les paroles de Vincent sont des énigmes, princesse. Comment comprendre une pareille commission et un si long souvenir ? Vingt ans ? Mon Dieu, dans un tel laps de temps on peut mourir mille fois.

— Et pourtant, répondit la princesse, je garantis parfaitement vrai tout ce qu'il a dit. Vingt années ne sont que vingt minutes pur une volonté forte. Mais permettez-moi, Altesse, de vous adresser à mon tour une question. Ne se trouve-t-il pas à la cour de Suède un baron... oui, je crois que c'est là son titre... un baron Armfelt ?

A ces mots, tous les yeux se tournèrent vers Armfelt.

« Le connaissez-vous aussi ? »

— Pas particulièrement. Je l'ai entrevu une seule fois, il y a bien des années.

Le baron était tout oreille. Mademoiselle Rudenskold suivait avec inquiétude ses mouvements et ses regards, et elle s'aperçut qu'au moment de sa présentation à la princesse, il lutta contre une impression douloureuse.

Lorsque les yeux d'Armfelt et de la Polonoise se rencontrèrent il se fit un silence profond et anxieux.

Cependant Armfelt reprit contenance, quoique la gaieté ne reparut pas sur sa physionomie ordinairement si fière et si radieuse. Quant à la princesse, elle l'enveloppait, pour ainsi dire, d'un regard de feu.

« Vous-souvenez-vous de Cracovie, monsieur le baron ? » lui demanda-t-elle.

Armfelt tressaillit à ces mots; mais, sans se déconcerter, il y répondit par une autre question :

« Serait-ce à Cracovie, princesse, que j'ai eu le bonheur de me trouver un jour en votre société ? »

Chronique locale.

Au moment de mettre sous presse, on nous communique les lettres suivantes :

Cahors, le 28 juin 1864.

Monsieur le Préfet,

L'état de ma santé, assez sérieusement compromise depuis longtemps, m'oblige à abandonner la direction de l'administration municipale de la ville de Cahors. En renonçant à mes fonctions, permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'émettre un vœu dans l'intérêt de ma commune. Aux dernières élections générales, mes administrés ont donné à M. le comte Joachim Murat une marque éclatante de confiance et de sympathie, en lui accordant à peu près l'unanimité des suffrages. Après cette manifestation, il serait très-important pour le bien de la ville que notre honorable et excellent Député voulût bien accepter l'écharpe municipale. Faites un appel, Monsieur le Préfet, à son dévouement et à son patriotisme, et j'ose espérer qu'il ne refusera pas de se rendre à notre désir en nous apportant le concours de sa haute capacité et de son esprit conciliant.

Agréez, etc., etc.

Le Maire de la ville de Cahors,

CAVIOLE.

Cahors, le 29 juin 1863.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre de M. le docteur Caviolle, par laquelle ce magistrat me fait connaître qu'il est disposé à résigner les fonctions municipales, et m'exprime la pensée que, dans la situation toute spéciale que les élections vous ont faite dans le département, et en particulier au chef-lieu, il serait à désirer que vous voulussiez bien accepter le poste de maire de Cahors.

Cette ouverture, à laquelle j'étais loin de m'attendre, il y a peu de jours encore, va vous surprendre comme moi, Monsieur le Comte, mais j'aime à me persuader qu'en m'associant à la bonne pensée de M. le docteur Caviolle, je ne ferai pas inutilement appel à votre dévouement, et j'espère, au contraire, que vous répondrez aux sympathies dont la population de Cahors vous a donné récemment de si éclatants témoignages, en vous attribuant l'unanimité de ses suffrages.

Je viens donc, Monsieur le comte, vous demander si, dans le cas fort probable où M. le docteur Caviolle viendrait à donner prochainement sa démission, vous m'autoriseriez à présenter votre candidature à l'approbation du Gouvernement. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serais heureux de votre agrément; mes sentiments personnels vous sont trop connus pour que vous puissiez éprouver à cet égard la moindre incertitude, et vous ne devez pas douter davantage de l'empressement avec lequel M. le Ministre de l'Intérieur présenterait mes propositions à la ratification de Sa Majesté.

Veillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et affectueux et dévoués.

Le Préfet du Lot,
M^{rs}. P. DE FLEURY.

Labastide-Murat, le 30 juin 1863.

Monsieur le Préfet,

Parmi les éventualités que me réservait l'avenir, il en est une, je vous l'avouerai franchement, à laquelle mes méditations ne m'avaient jamais préparé; c'est celle qui pouvait m'appeler à la Mairie de Cahors. Vous comprendrez donc toute mon hésitation avant d'accepter un fardeau, temporaire sans doute, mais que j'aurais été heureux de voir l'honorable docteur Caviolle remettre entre des mains plus habiles, sinon plus dévouées que les miennes. Toutefois,

— Votre surprise est naturelle, baron. Moi non plus je ne me rappellerais peut-être pas cette rencontre accidentelle, si je n'avais eu une amie qui s'intéressait beaucoup à vous et me parlait souvent de vos séduisantes qualités.

Armfelt semblait n'être pas sur un terrain sûr. Il passa sur son front humide et froid sa main qui tremblait légèrement.

« Le nom de cette amie ? s'il m'est permis de vous adresser encore une question.

— Dans l'intimité de la nommait... Wanja, monsieur le baron.

Armfelt fut incapable de réprimer plus longtemps son émotion. Sa poitrine se soulevait violemment, son front s'assombriait et s'éclaircissait tour à tour. Ses yeux resplendissaient du plus vil éclat. Il reprit enfin :

« Si je m'en souviens, princesse ! J'étais jeune. Non-seulement je la connaissais, mais je l'aimais. Elle fut mon premier amour. Qu'est-elle devenue. Où est-elle ? »

A cette exclamation qui témoignait d'un ancien amour non encore éteint, et aux regards brûlants dont elle était accompagnée, mademoiselle Rudenskold éprouva toutes les tortures de la jalousie.

— Ce qu'elle est devenue ? répéta lentement la princesse. Elle est morte. Où elle est ? Dans la tombe.

Mademoiselle Rudenskold respira.

« Ainsi elle n'est plus ? dit-elle.

— On dit, mademoiselle, que les vivants sont morts, et les morts vivants. Si cela est vrai, Wanja vit encore.

— Mais pas sur cette terre ?

— Vous savez que la pierre du sépulchre se souleva un jour, et que le mort ressuscita.

— Mais sous la main puissante d'un Dieu.

— L'amour est aussi un Dieu.

Il se fit un moment de silence solennel, bientôt

les considérations que vous invoquez, et qui, appuyées de votre autorité, ne pouvaient manquer de me toucher vivement, ont fini par triompher de mes appréhensions, et je me rends à l'appel qui m'est fait, au nom des intérêts de la ville. Le docteur Caviolle veut bien témoigner sa confiance à mon esprit conciliant, aussi la conséquence première de mon acceptation, me paraît-elle être un retour au droit commun, et suis-je porté à vous demander, tout d'abord, des élections immédiates pour le conseil municipal. Quels qu'aient été les services rendus par l'administration à laquelle va succéder la mienne et par ceux qui lui ont prêté leur précieux concours, il est constant que la situation était anormale. Un apaisement général doit mettre fin à des difficultés qui n'avaient, j'en suis certain, que des malentendus pour origine, et qui doivent tomber devant les loyales intentions qui nous animeront tous. Pour que cet apaisement soit sincère, et porte ses fruits, j'estime, et là encore je crois aller au devant de votre sentiment lui-même, qu'il faut laisser au choix des électeurs une entière liberté, et attendre en toute sécurité, de leur bon esprit et de leur patriotisme une conciliation à laquelle je m'honorerai toujours de n'avoir pas été étranger.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute estime et de mes tout dévoués sentiments.

C. JOACHIM MURAT.

Cahors, le 4^{er} juillet 1863.

Monsieur le Préfet,

En conformité de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 28 du mois dernier, je vous prie d'accepter ma démission des fonctions de maire de Cahors, que l'état de ma santé ne me permet pas de remplir plus longtemps. En faisant agréer au Gouvernement les motifs de ma détermination, veuillez, je vous prie, lui faire connaître mon dévouement bien sincère à notre illustre Empereur.

Agréez, etc.

Le Maire de la ville de Cahors,
CAVIOLE.

Nous publions, aujourd'hui seulement, une lettre que nous avons depuis quelques jours entre les mains, et dont nous avons été contraint de retarder l'insertion, faute d'espace. — Nous serons toujours flattés de nous associer à des questions de haut intérêt public, et d'insérer dans nos colonnes des pensées qui n'ont pas seulement le mérite d'être noblement rendues mais qui sont, en tout cas, l'expression de sentiments dignes de la plus sincère estime.

Le Secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

A. M. CAVIOLE, maire de Cahors.

Monsieur le Maire,

Vous avez accueilli avec faveur l'idée de fondation d'une Académie de Beaux-Arts à Cahors, et vous avez bien voulu me confier le soin de présider à une tentative de réalisation. — J'accepte cette mission, Monsieur le Maire, convaincu que cette institution peut fonctionner dans notre cité comme dans des villes plus populeuses, à la satisfaction de tous les citoyens éclairés. Les hommes doués de cette faculté supérieure qui fait aimer le bien et le beau, savent s'intéresser au progrès des lumières dans le pays qui les a vu naître.

Veillez prendre un arrêté, Monsieur le Maire, afin que toutes les personnes désireuses de s'associer à cette œuvre, d'une manière active ou d'une manière officieuse, s'inscrivent

interrompu par un bruit confus qui s'éleva dans le salon voisin et attira l'attention générale.

Vincent en profita pour s'approcher de Sophie-Albertine.

« Est-ce vous, Monsieur, lui dit cette princesse, qui m'avez suivi, un soir, il y a quelque temps ? »

— Oui, Altesse.

— Pourquoi ?

— Parce que je craignais qu'il ne vous arrivât quelque désagrément. Votre Altesse a bien voulu me promettre ce jour-là de me rendre un petit service.

— Que demandez-vous ? »

Vincent ne voulait pas laisser à Armfelt le temps d'obtenir des éclaircissements sur l'objet de son premier amour.

« Je prie Votre Altesse, dit-il, de remettre au baron Armfelt cette bague de cornaline.

— Avec une croix ?

— Comme vous voyez.

— Voilà tout ?

— S'il vous adresse quelque question, il vous suffira de répondre : « Aix-la-Chapelle ! »

La princesse s'approcha d'Armfelt, et lui remit l'anneau dont la vue le fit pâlir; il le prit et le considéra avec un effroi toujours croissant. Il semblait ne pas en croire ses yeux, et il s'approcha vivement de la lumière.

« Mon Dieu ! » s'écria-t-il.

Comme écrasé par un souvenir foudroyant, il prit la princesse de lui apprendre de qui elle tenait cette bague.

« Aix-la-Chapelle ! » répondit-elle, et elle s'éloigna.

Armfelt demeura anéanti. L'anxiété faisait perler la sueur sur son front, tandis qu'il considérait sans cesse l'anneau auquel son regard était comme enchaîné.

Gustave le regardait avec surprise.

La suite au prochain numéro.

sans retard sur des registres ouverts à cet effet. — De mon côté, je vais prendre les dispositions nécessaires pour que les éléments des Statuts et Règlements sur la matière, rassemblés et soumis à une commission d'hommes spéciaux, vous soient présentés dans le plus bref délai possible.

Je ne saurais douter que, soutenu par le bienveillant patronage des âmes d'élite et secondé par le concours dévoué de tous les amis des arts, je ne parvienne promptement à remplir l'objet de vos desirs. — Des appréhensions, toujours engendrées par les préjugés, avaient pris naissance à l'occasion de la fondation récente d'une institution analogue, et dont le but avait aussi son charme et sa moralité : elles semblent aujourd'hui un peu dissipées : il en sera de même en cette circonstance. — Quant à moi, je ne saurais envier, pour mon faible mérite dans ce résultat obtenu, de plus douce récompense que l'espoir de faire, dans l'intérêt des Beaux-Arts, ce qu'il m'a été possible de faire, en si peu de temps, au profit d'une pratique utile et agréable à mes concitoyens.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

A. CALMELS, adjoint.

P. S. Mais il y a une pensée qui ne se sépare point de celle d'une Académie de Beaux-Arts, celle de l'établissement d'un Musée. Bien persuadé qu'il est aussi dans vos desseins de ne point laisser infertile le plus brillant attribut de l'institution dont il vient d'être parlé, je prends la liberté de vous faire des ouvertures à ce sujet.

Je vous supplie d'adresser un appel chaleureux à toutes les personnes, possesseurs d'objets d'arts, anciens ou modernes, dignes d'attirer l'attention publique, afin qu'elles veuillent bien en faire hommage au Musée de la ville. Le nom des donateurs sera inscrit au-dessous de l'objet donné.

Et pour que l'exemple suive le précepte :

1^o M^{me} veuve Calmels, ma mère, offre au Musée de la ville un tableau représentant l'Adoration des Mages, tableau dont on ignore l'auteur, mais que l'on attribue à un des bons peintres de la renaissance. Il est peint sur cuivre : il a toujours paru, à des personnes compétentes, digne de la plus sérieuse admiration. — Cette œuvre a fait partie de la collection de tableaux de Mgr. Raymond de Durford-Léobard, archevêque de Besançon ;

2^o Au nom de M^{me} A. Calmels, je livrerai le tableau de sa composition, qu'une commission, spécialement désignée à cet effet, aura préalablement jugé digne de figurer au Musée de la ville ;

3^o Enfin, je m'inscris en tête d'une liste de souscription publique et patriotique, — laquelle s'ouvrira le lendemain de la constitution définitive de la Société et sur votre avis favorable, — pour la composition d'un tableau confié aux soins d'un artiste éprouvé. Ce tableau représenterait la scène du 20 décembre 1848 à l'Assemblée Constituante. « Le prince Louis-Napoléon-Bonaparte, appelé à de hautes destinées par plus de cinq millions de suffrages, tend la main au général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif. » Grande page historique, aussi recommandable pour le prince éminent qui savait préluder à un règne glorieux par un élan de générosité magnanime, que pour l'homme austère et digne dont la renommée était alors immense, mais dont le nom était particulièrement cher à notre pays !

A. C.

Dans notre dernier numéro, nous avons dit quelques mots des obsèques d'un jeune orphéoniste, et nous regrettons de ne pouvoir donner tout au long les paroles prononcées à l'occasion de cette cérémonie touchante.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui les mettre sous les yeux de nos lecteurs, autant pour donner la preuve des sentiments élevés qui animent les membres d'une association aussi estimable, que pour rendre un nouvel hommage aux personnes dévouées qui président à la direction d'une institution moralisatrice.

Monsieur le Président de l'Orphéon s'est exprimé en ces termes :

« Au moment où, pour la première fois, il nous est donné de conduire au champ de repos un de nos amis, un de nos frères ; au moment où s'ouvre au milieu de nous une tombe si prématurée, comment se défendre de pénibles impressions ?

« Il y a deux ans à peine, une pensée heureuse, une sympathie réciproque nous a tous rassemblés dans une communion intime, et déjà un vide cruel se produit au milieu de nous ! Il y a quelques jours à peine, un ami plein de santé, plein d'espoir, s'associait à nos travaux paisibles ; et déjà une séparation douloureuse vient nous imposer la triste mission que nous accomplissons aujourd'hui !

« Il nous revient en mémoire un mot sérieux : « L'homme s'agite et Dieu le mène. »

« Eh ! qui donc mieux que vous, pouvait espérer d'échapper à la fatale destinée des choses humaines ? Remplis de jeunesse et d'amour, vous aviez le droit d'oublier l'amertume de la douleur. Membres d'une même famille, enfants d'une même association, vous aviez pour devise cette sublime maxime du Christ, votre Dieu : « Aimez-vous les uns les autres !... et vous viviez heureux du bonheur d'autrui. Vous ne saviez pas que, sur cette terre, lorsque le bonheur

semble être votre partage, l'adversité n'est pas loin ; et de même, si vous vous réjouissez de la joie d'un frère, vous n'êtes pas loin de le pleurer !

« Triste retour des choses d'ici-bas !

« Mais ne cherchons pas à sonder trop avant les secrets de la Providence. « Le nom de sage ne convient qu'à Dieu, a dit un penseur de l'antiquité ; celui de philosophe suffit à l'homme. »

« Méditons seulement ; car de ces réflexions amères jaillissent des enseignements profonds.

« Le sentiment de solidarité qui unit tous les membres d'une association fraternelle devient d'autant plus fort, d'autant plus vrai que les traverses auxquelles il est exposé sont plus imprévues et plus terribles. Il faut des épreuves communes pour cimenter l'union des esprits et des cœurs. Vous ne l'oublierez jamais.

« D'autre part, chacun de vous peut se proposer pour modèle, l'existence courte, mais bien remplie d'un homme jeune et grave à la fois : il était doux de caractère ; il était laborieux et honnête. Et qu'importe qu'il fût pauvre et modeste ! il était honoré. Soyez honorable ! — D'ailleurs rien n'est plus propre à améliorer les hommes que ces manifestations de l'estime publique qui accompagnent la mémoire des trépassés, la pompe et le recueillement dont on entoure les dépouilles mortelles de celui qu'on a connu. On pratique si aisément les vertus et les qualités d'un ami regretté !

« Adieu, Linou, adieu ! ton corps repose en paix, que ton âme s'en aille reposer au sein de Dieu. Un jour, prochain peut-être, nous amènera nous-même dans ce sombre séjour. En attendant ton souvenir nous sera présent. Il sera pour nous une consolation au milieu des tristes réalités de la vie présente, un sujet d'espérance au milieu des appréhensions de la vie future. Adieu ! »

Après ce discours, M. l'orphéoniste-chef s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs les Orphéonistes,

« En présence de cette tombe si prématurément ouverte, on ne peut que s'attrister profondément sur une jeunesse si tôt éteinte, sur la douleur d'une famille cruellement éprouvée, tout en s'inclinant devant les impénétrables décrets de la Providence.

« La dépouille que nous venons confier à la terre est celle d'un de nos camarades que la mort, par ses coups aveugles, vient de frapper dans la force de l'âge.

« Il y a quelques jours à peine, entouré de quelques amis, il se berçait d'un espoir que le destin a eu bientôt détruit : « Je me sens beaucoup mieux », disait-il ; « Je pourrai bientôt me réunir à vous et participer à ces joutes chorales qui faisaient ma seule distraction. » — Il ne prévoyait pas alors une fin si prochaine ; il ne pouvait se douter qu'aujourd'hui nous dussions placer entre nous cette barrière infranchissable qui sépare à tout jamais celui que la mort frappe de ceux qui restent pour le pleurer.

« Après avoir lutté contre lui jusqu'au bout, après être resté long-temps étendu sur son lit de douleur, il vient de succomber emportant avec lui les regrets de sa famille, les regrets de notre société orphéonique, les regrets de ses nombreux amis.

« Vous vous êtes généreusement conduits à son égard, Messieurs ; vous avez voulu montrer une fois de plus que l'harmonie qui s'échappe de vos lèvres n'est qu'un écho de l'harmonie de vos cœurs. Vous avez été d'un commun accord pour vous rendre tous à l'appel que l'on vous a fait dans cette circonstance. Vos administrateurs, vos protecteurs vous en remercient par mon organe.

« Linou avait travaillé à l'organisation de notre société en s'inscrivant des premiers sur les listes. Depuis il est resté un des membres les plus assidus et vaillamment payé de sa personne toutes les fois qu'ils s'est agi de faire prospérer l'Orphéon.

« Nous l'avons perdu, mais il reste une bien douce consolation pour les parents, pour les amis, pour nous tous, messieurs ; s'il a pu approcher la mort avec calme et résignation, il l'a vue aussi avec la foi du chrétien, et les secours inépuisables de la religion lui ont assuré la récompense des élus.

« Recevez donc les adieux de ceux qui entourent votre tombe ; votre souvenir sera religieusement gardé parmi nous et vos bonnes qualités serviront d'exemple à tous les membres de notre Société.

« Adieu, Linou. Soyez heureux dans l'éternité ! Adieu !

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 1863, le sieur Pouliac (Pierre), a été chargé de la direction provisoire de l'École publique de Saint-Martin-le-Redon, commune de Duravel.

On savait, samedi soir, à Cahors, que la Société Sainte-Cécile, devait se rendre sur le Lot, en bateaux pavoisés, vers l'île de Cabessut. C'était assez pour attirer de chaque côté de la rivière une foule immense de curieux. En effet, dès 9 heures du soir, quelques pièces d'artifice annoncèrent la présence de notre jeune Société, qui, bientôt après, se fit entendre et applaudir dans l'exécution de plusieurs morceaux de son répertoire.

Le 3 du courant, le nommé Augustin, enfant naturel, de Prudhommat, canton de Bretenoux, s'est noyé dans la Dordogne, où il eut l'imprudence d'aller se baigner en sortant de prendre son repas.

Samedi dernier, un grave accident mit dans la désolation la famille Gautié, de Labastide-Marnhac. Leur fille, Marie, étant montée sur la charrette, conduite en ce moment par deux bœufs, perdit l'équilibre et tomba sous le fatal instrument qui lui déchira littéralement jusqu'à l'os les chairs de la jambe gauche. — Marie a été transportée à l'hospice de Cahors, où les soins les plus pressés lui sont prodigués.

Le 2 juillet dernier, le nommé Chabert (Jean) du hameau de Lapoussée, près Gourdon, était monté sur un cerisier, lorsqu'une branche de l'arbre céda sous ses pieds ; dans sa chute, le sieur Chabert se cassa la clavicle et se contusionna en plusieurs endroits. Le blessé se trouve aujourd'hui aussi bien que son état puisse le lui permettre.

M. F. Labrousse nous communique la notice suivante sur notre compatriote le colonel Labrousse dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro :

« Entré au service en 1830, M. Labrousse (*) monta de grade en grade en développant son aptitude à chaque étape de son avancement. Il se fit toujours remarquer par une stricte observation de la discipline, et par cette obéissance à son devoir qui fut la règle constante de sa conduite ; il avait quitté le code pour l'épée, et conservé un penchant à l'étude qui lui fit chercher et trouver une instruction étendue et solide à travers les incidents de sa profession. Il était sobre dans ses goûts et dans ses habitudes ; il s'inspirait en tout d'une raison sévère, inflexible. Longtemps chef de bureau arabe, il s'était attiré l'estime des indigènes, à ce point, que ses décisions étaient respectées comme des articles du Coran. Essentiellement organisateur, il ne cessait de rechercher le perfectionnement ; mais avec la rectitude dans les aperçus et avec la sagesse de la réflexion.

« Il ne se contentait pas d'indiquer et de commander ; il mettait la main à l'œuvre, donnait l'exemple du travail et de la résolution, et apprenait aux soldats à le suivre avec une confiance absolue dans sa sollicitude, pour ainsi dire, paternelle. Cet officier austère mettait son bonheur dans ses relations de famille et d'amitié ; par divers côtés de son caractère, il était resté enfant, s'il nous est permis d'employer cette expression, et sa modestie égalait sa simplicité. Il aurait rougi à entendre un éloge même mérité, et il fallait prendre des ménagements pour risquer la moindre allusion à son mérite personnel.

« Tous ceux qui l'ont connu attesteraient la vérité de ce que nous disons, et se joindraient à nous pour affirmer que l'armée a perdu un de ces hommes qui se dévouent à l'honneur de notre drapeau. Il est mort, comme il avait vécu, dans l'accomplissement de son devoir. »

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Nous recevons de Grisolles, à la date du 30 juin, la note suivante, que nous nous empressons de publier, en faisant des vœux pour la complète réussite des expériences annoncées : « Le système de M. Cagnac est définitivement placé à l'hippodrome de Montauban, sur une longueur de deux mille mètres.

« On sait que le but proposé par l'application de ce système aux voies ferrées, est de supprimer la surveillance humaine, souvent en défaut dans la manœuvre des signaux placés aux abords des gares, et de les faire fonctionner désormais par le passage des trains.

« Les expériences déjà faites ont démontré que le train peut automatiquement fermer et ouvrir un disque à une distance de deux mille mètres, au moyen d'un appareil mécanique simple, peu coûteux, fonctionnant d'une manière continue et sans détérioration sensible.

« M. Cagnac attendra le retour de M. Jacquot, ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans, pour lui soumettre cette modification apportée à la manœuvre des disques. »

Nous ne saurions trop encourager notre compatriote M. Cagnac dans son œuvre éminemment utile, et faisons des vœux pour que des hommes de science, compétents, jugent d'en faire une prompt application.

Bien des accidents causés par les chevaux sont dus aux mouches qui, par leurs piqûres, surexcitent ces animaux. Un journal rappelle à ce propos que, pour prévenir les animaux de ces atteintes, il suffit de les laver avec une décoction de feuilles de noyer. Le moyen peut être excellent, et c'est dans cet espoir que nous le signalons ; mais nous n'osons pas en garantir l'efficacité, c'est affaire de pratique et d'expérience.

(*) Né en 1810, dans le canton de Bretenoux.

BANQUE DE FRANCE.

AVIS.

La Banque de France s'occupe depuis longtemps de perfectionner l'impression de ses billets. — Les nouveaux billets de 1,000 fr. sont mis en émission depuis le 6 juillet. Ils sont imprimés en bleu et portent deux images distinctes, l'une au recto, l'autre au verso. Les anciens billets imprimés en noir conservent toute leur valeur et ne cessent pas d'avoir cours. Ils ne seront retirés de la circulation qu'au fur et à mesure qu'ils rentreront à la Banque.

Le Secrétaire général de la Banque de France, MARSAUD.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 26 juin 1863.

Une femme condamnée à 4 fr., pour bruit et tapage nocturne.

Deux habitants à 15 fr., pour chant nocturne.

Un meunier à 6 fr., pour avoir conduit un cheval au grand galop.

Un propriétaire à 2 fr., pour abandon d'une jardinière non attelée.

Un habitant à 6 fr., pour maraudage.

Un limonadier à 4 fr., pour avoir reçu des enfants au-dessous de 16 ans.

Trois habitants à 1 fr., pour avoir fait des ordures sur le Cours Fénelon.

Une servante à 1 fr., pour dépôt d'immondices dans la rue.

Un habitant à 11 fr. et un jour de prison, pour tapage nocturne.

Deux charretiers à 6 fr., pour s'être endormis sur leurs charrettes.

Cinq individus à 11 fr. et un jour de prison, pour tapage nocturne.

Huit habitants à 1 fr., pour défaut de balayage.

Un entrepreneur à un fr., pour défaut d'éclairage à des matériaux.

Une servante à 4 fr., pour jet d'eau dans la rue.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 5 juillet 1863.

26 Versements dont 9 nouveaux..... 4,333^{fr} »

3 Remboursements dont 2 pour solde.. 4,338 23

Taxe du pain. — 10 juin 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 30 c., 3^e qualité 28 c.

Taxe de la viande. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 45^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.

Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.

Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.

Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

POLOGNE.

On lit dans une correspondance adressée au journal russe *Sankpeterburskie Wiedomski*, du 28 juin, les détails très-émouvants qui suivent sur l'exécution de Léon Frankowski :

« Frankowski était un jeune homme de 24 ans. Il a encore ses parents, qui avaient même reçu la permission de le visiter dans sa prison. N'ayant pas été pris les armes à la main, il fut condamné par le conseil de guerre à être pendu.

« J'ai assisté à l'exécution, et je ne puis penser sans émotion à cet événement terrible.

« Le matin, avant l'exécution, il se confessa et écrivit à sa mère : à 4 heures 1/2 on le conduisit dans l'arrière-cour de la caserne et on le fit rester là en attendant les ordres du chef militaire. J'eus alors tout le temps de contempler les traits de Frankowski, il avait la figure pâle, mais en même temps calme et n'exprimant nullement la peur. Il était entouré de soldats, frappant du pied comme un homme qui attend quelque chose avec impatience. L'ordre arriva enfin. On conduisit le condamné hors de la ville.

La potence était déjà dressée ; trois compagnies d'infanterie faisaient cercle autour d'elle, formées en carré, au milieu se tenait Frankowski entouré de soldats. On commença à lui lire la sentence. Il écouta cette lecture impassible, la tête découverte et baissée. Je le regardai dans les yeux et en pénétrant dans son âme, j'y vis une crainte instinctive de la mort. Mais il sut la dominer et la contraindre. Il était pourtant plus pâle qu'auparavant. La lecture de la sentence achevée, il se tourna vers le président du conseil de guerre et lui demanda d'une voix ferme et tranquille : « Ne pourrais-tu pas plutôt me condamner à être fusillé ? » Le dernier mot fut prononcé lentement et avec un accent particulier. Lorsqu'on lui eut répondu que ce n'était plus à refaire, s'adressant à ceux qui l'entouraient, il leur dit : « Alors, adieu donc ! » Et s'avancant avec vivacité, il monta à grands pas sur l'échafaud élevé sous le gibet, il jeta à terre ses habits, gravit rapidement l'échelle et regarda en face les troupes rangées au-dessous de lui ; à cet instant il était très-pâle. Mais alors même, par un mouvement nerveux, aucune fibre de son visage ne trahit son anxiété. Il se tenait debout comme un cadavre, le vent se jouait dans ses longs cheveux. On voulut le revêtir de la chemise fatale, il la repoussa. « C'est inutile, » dit-il. Les exécuteurs, soit par terreur, soit par inexpérience, ne purent lui pas-

ser le nœud fatal et prolongèrent douloureusement son agonie. D'une voix où se peignait une souffrance inexprimable, il leur dit alors : « Pourquoi me torturer ainsi ? » — Un instant après, tout était fini.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

7 juillet.

Leurs Majestés quitteront définitivement Fontainebleau, aujourd'hui mardi.

L'Empereur partira après le déjeuner et arrivera à Vichy pour le dîner.

Le départ de l'Impératrice et du Prince Impérial aura lieu vers trois heures; Sa Majesté et Son Altesse Impériale s'arrêteront quelques instants aux Tuileries et se rendront le soir à la résidence de Saint-Cloud, qu'elles habiteront jusqu'au retour de l'Empereur de Vichy.

Le voyage de Cherbourg se fera au retour de Vichy, quelques jours après l'arrivée de l'Empereur. Après cette visite scientifique de Sa Majesté aux chantiers et au port de Cherbourg, l'Empereur se rendra vers le 15 août au camp de Châlons, pour assister aux grandes manœuvres qui s'y font chaque année à cette époque.

Le 20 au 25 août, Leurs Majestés et le Prince Impérial partiront de Saint-Cloud pour se rendre à Biarritz.

Une affaire très-grave vient d'être jugée par la cour d'assises de la Gironde. — Le nommé Carrère, de Tarbes, accusé d'avoir assassiné sa domestique, Constance Colombe, comparait devant le jury. Carrère a été déclaré innocent et mis immédiatement en liberté.

Pour extrait : A. Laytou.

M. (Noël-Bernard) LAUR

Marchand de Toiles

à Cahors, rue du Château, près M. Mercié,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un magasin de blanc qui ne laissera rien à désirer sous aucun rapport. Aussi il ose espérer qu'on voudra bien lui accorder la confiance qu'il avait su mériter étant employé, et dont il s'efforcera de plus en plus de conserver, en vendant de la belle et bonne marchandise, à des prix très-modérés.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1 ^{re} QUINZAINE DE JUIN.			
	l'hectolitre.	le quintal métrique.	
Froment....	21 ^f 34	—	27 ^f 28
Méteil.....	16 60	—	22 49
Seigle.....	13 36	—	18 75
Orge.....	12	—	20
Sarrasin....	11 75	—	19 24
Mais.....	12 85	—	19 09
Avoine.....	7 61	—	17 04
Haricots....	20	—	24 09

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 33; 2^e qualité, 0^f 29; 3^e qualité, 0^f 26

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine de juin.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogramme.
Bœufs.....	26	26	574 k.	0 ^f 67
Veaux.....	90	90	94 k.	0 ^f 77
Moutons....	258	258	36 k.	0 ^f 56
Porcs.....	4	4	142 k.	1 ^f

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 08; Vache 0^f 74; Veau 1^{er} 24; Mouton, 1^{er} 24; Porc, 1^{er} 35.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

6 juillet 1863.

au comptant : Dernier cours. Hausse. Baisse.

3 pour 100 68 75 » 25 » »

4 1/2 pour 100.....	96 90	» 40	» »
7 juillet.			
au comptant :			
3 pour 100.....	68 45	» »	» 30
4 1/2 pour 100.....	96 85	» »	» 05
8 juillet.			
au comptant :			
3 pour 100.....	68 50	» 05	» »
4 1/2 pour 100.....	96 90	» 05	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Mariages.

6 juillet. Besombes (Paul), menuisier, et Verdier Myon, lisseuse.
6 — Terrié (Jean), sergent-major de police, et Turenne (Françoise-Agathe), sans profes.
7 — Pèlerin (Louis-Jacques-Bertrand), maître d'hôtel, et Duc (Marie-Angélique), sans profession.

Décès.

5 — Rosier (Antoine), cultivateur, 83 ans, rue Impériale.
5 — Marmiesse (Jeanne), 9 mois, rue Baudus.
6 — Emilie, 6 ans, Boulevard nord.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

SOCIÉTÉ de CRÉDIT des INDUSTRIES BREVETÉES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AU CAPITAL DE 10,000,000, DIVISÉS EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

CONSEIL DE SURVEILLANCE — cinq Actionnaires.

SERONT PROPOSÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR COMPOSER LE PREMIER CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. le marquis de BETHISY *, ancien pair de France.
Eugène DECAMPS *, ancien avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat.
HERRER *, maire adjoint du 2^{me} arrondissement, négociant.
A. PROVANÇAL, négociant.
le marquis de VALORI RUSTICHELLI, membre du Conseil-Général de la Loire-Inférieure.

DIRECTEUR-GÉRANT

M. Charles ZIMMERMAN, banquier, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ

MM. JARRY, SUREAU et C^{ie}, 48, rue Laffite, à Paris; 42, rue Gentil, à Lyon; 42, rue Venture, à Marseille.

CONSEILS D'EXAMEN. — dix Membres.

L'examen et le choix des affaires sont confiés à deux Comités composés de cinq membres chacun, qui ont assuré leur concours permanent à la Société. La position éminente et considérable que chacun d'eux occupe dans les sciences et dans l'industrie garantit aux opérations sociales la direction la plus sûre et la plus éclairée.

Toute personne qui désire connaître la composition de ces comités, pourra s'adresser à M. C. Zimmerman, rue de la Chaussée-d'Antin, 64, ainsi qu'à MM. Jarry, Sureau et C^{ie}, banquiers, à Paris, 48, rue Laffite.

BUT ET OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ A POUR BUT ESSENTIEL : de seconder les progrès de l'industrie en prêtant son concours pour procurer des fonds et du crédit à l'exploitation d'utiles perfectionnements industriels qui restent inexploités faute de capitaux, et dont un double examen scientifique et commercial aura démontré la valeur réelle, et les bénéfices certains.

CONSEILS D'EXAMEN : — L'examen et le choix des affaires sont confiés à deux comités de cinq membres chacun, choisis parmi les sommités scientifiques et industrielles, dont l'expérience garantit la sûreté des opérations sociales : le premier comité juge la valeur technique des procédés brevetés ; le second apprécie l'avenir commercial et le rapport possible des produits. De plus, ces comités s'adjoindront, lorsqu'il s'agira d'une affaire spéciale, le conseil d'hommes éminents dans cette spécialité.

BÉNÉFICE RÉSULTANT DES OPÉRATIONS SOCIALES.

L'exploitation d'un grand nombre de procédés brevetés ayant une valeur incontestable prospérerait et donnerait des bénéfices considérables si elle pouvait disposer d'un capital suffisant. Lorsque dans ces conditions un industriel demandera à la Société de donner de l'extension à une industrie en cours d'exploitation, la Société le commanditera ou le fera commanditer après que les comités d'examen auront constaté la valeur intrinsèque du brevet, le placement assuré des produits et des bénéfices avantageux. En développant l'essor de ces établissements, la Société mettra leur fabrication en plein rapport, et donnera de suite aux capitaux des revenus élevés et immédiats.

La plupart du temps, les inventeurs n'ont pas les fonds nécessaires pour faire breveter leurs procédés à l'étranger, et sont ainsi privés, faute de quelques mille francs à peine, de sommes considérables. La Société se chargera, lorsqu'il y aura lieu, de faire breveter les procédés qu'elle aura approuvés, dans les différents pays où elle saura cette mesure avantageuse, sous l'obligation pour les inventeurs de lui céder une part dans les bénéfices.

Les chiffres suivants permettent d'apprécier quelle en sera l'importance :
Le brevet d'une sonnerie électrique a été vendu..... Fr. 50,000
— du rouge d'aniline a été vendu..... 300,000
Un brevet relatif au gaz d'éclairage vient d'être vendu..... 500,000
Le droit d'exploiter seulement en France les brevets de MM. Ruolz et Elkington a été payé..... 650,000
Le brevet d'une pâte imitative d'écaille a rapporté..... 1,000,000
— d'un fermoir de porte-monnaie..... 2,000,000
— pour filer le lin à la mécanique a été payé en Angleterre seulement..... 7,500,000

Ne commanditant que des procédés brevetés protégés par une concession exclusive, la Société bénéficiera des revenus souvent fort élevés qu'il n'est possible de réaliser que par l'exploitation privilégiée d'un brevet. En voici entre autres quelques exemples :

Le brevet de la machine à coudre a rapporté à l'inventeur, M. Howe, pour une première période d'exploitation seulement, plus de..... Fr. 2,500,000
La machine de J. Heilmann, pour peigner les fibres textiles, a déjà donné plus de..... 40,000,000

L'invention de Sorel, pour la galvanisation du fer, a rapporté bien au-delà de..... 42,000,000
C. Goodyear, avec les brevets relatifs au caoutchouc vulcanisé, s'est fait une fortune évaluée à..... 20,000,000
James Watt avec les perfectionnements qu'il a apportés à la machine à vapeur, a acquis..... 64,000,000
Richard Arkwright, l'inventeur de la filature mécanique du coton, a gagné une fortune de..... 168,000,000

La société, ne patronant que des entreprises dont le double examen scientifique et commercial aura démontré les plus complets éléments de succès, rencontrera infailliblement dans le cours de ses opérations des affaires aussi lucratives que celles qui précèdent et dont une seule peut faire sa fortune.

De plus, toute Association qui se constituera pour exploiter un brevet par l'intervention de la Société, l'intéressera pour une part déterminée dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices. L'augmentation toujours croissante du nombre de ces parts d'intérêt formera au bout de peu de temps, par le développement des opérations sociales, des sources multiples de bénéfices et un capital de plusieurs millions gratuitement acquis, dont les revenus pourraient suffire à eux seuls à payer des dividendes élevés aux actionnaires de la Société.

En dehors des bénéfices exceptionnels que la Société est appelée à réaliser par tout ce qui précède, ses diverses opérations journalières, habilement dirigées par les conseils éclairés de ses comités d'examen, lui assureront un choix d'affaires réunissant les conditions les plus favorables pour placer avantageusement ses capitaux, et en retirer au moins un intérêt de 20 0/0 nets, rapport généralement produit par les bons placements industriels

La Souscription publique est ouverte, à Paris, chez MM. JARRY, SUREAU et C^{ie}, banquiers, rue Laffite, 48.

DANS LES DÉPARTEMENTS : On peut verser les fonds à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France. On peut également souscrire par lettre chargée, accompagnée de billets de banque, mandats à vue sur Paris, coupons et titres au porteur de rentes, actions et obligations régulièrement cotées à la Bourse de Paris. Les titres seront admis au cours du jour de leur remise.

VERSEMENTS PAR ACTION : 100 fr. en souscrivant ; 25 fr. après la clôture de la Souscription ;

Ces deux premiers versements peuvent être payés de suite en souscrivant.

375 fr. restent en réserve et ne seront appelés par le Gérant que sur l'avis du Conseil de surveillance, au fur et à mesure du développement des opérations sociales

Les bénéfices annuels seront payables en deux termes au siège social : Au 1^{er} juillet, il sera distribué un premier à-compte égal à 5 0/0 du capital versé ; au 1^{er} janvier, sera payé le solde du dividende.

Les Statuts de la Société sont envoyés franco sur demande faite à M. ZIMMERMAN ou à MM. JARRY, SUREAU et C^{ie}, banquiers, à Paris, 48, rue Laffite.

Librairie ecclésiastique, de piété et d'éducation

J.-U. CALMETTE, à Cahors

Portrait-carte photographié

De Monseigneur PESCHOU, Evêque de Cahors.

— Prix : 1 Fr. — (ENVOI FRANCO) —

SOUFFLET MODÉRATEUR DE LA VERGNE

(Avec cuir plombé, inattaquable au soufre)

Fabrique autorisée par l'auteur,

Sous le patronage du Comice agricole de Saumur.

Sacs à bec pour colporter le soufre, lunettes, etc. — Instruction pratique par M. de la Vergne pour le soufrage de la vigne; prix, un franc. — Résumé de la méthode de soufrage, 1 brochure, 10 c.; 100 brochures, 7 fr.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD, négociant, à Saumur.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

1 TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES

DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : à l'usage des gens du monde. — 3^e édition : 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de 314 FIGURES D'ANATOMIE

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; 2^e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE

DÉPÈSSEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison; impuissance, stérilité.

Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez les principaux libraires.

A l'usage de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

A LA PATISSERIE MODERNE

S^t-JEAN, fils

Rue de la Liberté,

ANCIENNE MAISON LAPERGUE

A CAHORS

Gâteaux en tous genres, Fruits glacés, Siraps, Liqueurs, Vins fins de toute espèce.

Commandes à toute heure du jour.

— SALON DE CONSOMMATION —

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 13 fr.

DÉPARTEMENTS — 16 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER

ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND,

le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue : elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots : Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEAUX; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, Ch. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES

Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE. Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.